Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Dépôt de plainte de vol à mon encontre

Par Visiteur

Bonjour,

Une personne en vacances une semaine dans ma région a déposé au commissariat une plainte contre moi pour vol de sa carte bancaire, un récipissé de billet bateau et 90 euros dans un supermarché. Elle a réussi à faire saisir la bande video où on me voit en effet prendre un objet que me tend la caissière. J'ai reconnu sans problème que j'avais effectivement pris en toute innocence ce que me donnait la caissière croyant à un cadeau promotionnel du magasin. J'ai par la suite restitué par courrier le tout au centre bancaire (sauf l'argent : je précise qu'il y avait 39 euros). Je trouve excessif que pour une affaire de méprise, des bandes video de ma personne ainsi que mon identité parviennent au commissariat et que je me retrouve au tribunal en juillet avec une plainte de délit de vol ? Que dois-je faire ? Je n'ai aucun casier judiciaire et j'ai 53 ans. Merci

---
Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Aviez vous été entendu par les services de police?
vous êtes bien l'auteur des faits?
Qu'entendez vous par méprise étant donné que vous étiez en possession de la carte bancaire de la personne?
Vous êtes convoqué devant le tribunal correctionnel? Avez vous pris un avocat?

Cordialement

Par Visiteur

J'ai été convoqué au commissariat et entendu par la police. J'ai bien pris la pochette que me tendait la caissière (la video l'atteste) croyant de bonne foi à une offre promotionnelle de l'établissement (petite trousse grise en satin de maquillage.) J'ai mis la pochette au fond de mon sac et je l'y ai oublié pendant plusieurs jours. Je n'ai découvert son contenu que plusieurs jours après en l'ouvrant. j'ai bien entendu dès que j'ai constaté ma méprise - je parle de méprise car je pensais être en possession d'une petite pochette vide de contenu de 15 c X 10 c en satin- renvoyé le tout au centre de carte bancaire. Je viens d'apprendre à ce jour que la déclaration de vol a en fait été attestée par la caissière qui déclare qu'elle m'a demandé si j'étais la propriétaire de la pochette et à quoi j'ai répondu par l'affirmative. Ceci est totalement faux. Je n'aurais jamais pris un objet ne m'appartenant pas. Et là par ces paroles elle signe mon accusation pour vol ! Ma réalité est qu' elle m'a donné la pochette qu'elle détenait sans aucun questionnement en disant : c'est à vous ! C'est pour cela que naivement j'ai cru à une offre du magasin. A aucun moment la police n'a remis en question son témoignage qui pourtant la dédouanait de toute faute professionnelle car elle a eu entre les mains bien avant moi cette pochette qu'elle m'a ensuite remise. Elle m'a chargé d'une intention frauduleuse qui n'a jamais eu lieu et qui vient en contradiction du fait que j'ai restitué par la poste les affaires et que j'ai reconnu spontanément tous les faits sans aucun problème n'y voyant pas malice. Par la déposition mensongère de cette personne je me retrouve en position désagréable et vexatoire. Mon casier est vierge et j'ai 53 ans. Je me réserve le droit de prendre un avocat selon la décision du substitut du procureur qui doit me voir le 9 juillet.

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Si je comprends bien vous passez en CRPC (comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité) ou en composition pénale.
S'il s'agit de la première hypothèse vous devez obligatoirement être assisté d'un avocat mais pas dans la deuxième.
Je comprends tout à fait la situation et la seule solution et de vous expliquer devant le procureur.

Cordialement